

**Service instructeur**  
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

6<sup>ème</sup> **Commission** - N° CG-2015-2-6-3

**Service consulté**

### **BP 2015 ENVIRONNEMENT NATUREL**

Résumé : Le présent rapport regroupe l'ensemble des interventions de notre collectivité en faveur de la préservation de la biodiversité et de la gestion des milieux naturels ainsi que de l'éducation à l'environnement.

Pour mener à bien les actions qui découlent de ces politiques il est proposé :

- l'ouverture d'une autorisation de programme de 1 300 000 €,
- l'inscription de 540 000 € en crédits de paiement,
- l'inscription de 3 021 000 € en crédits de fonctionnement,
- 9 770 000 € en recettes de fonctionnement,
- de prévoir, le cas échéant, une inscription de crédits supplémentaires en DM pour la poursuite du programme d'acquisitions foncières et de recettes pour les financements recherchés dans le cadre des travaux d'amélioration des milieux forestiers.

La politique relative à l'Environnement naturel (C03) comporte les programmes suivants :

- I. L'éducation à l'environnement (C231, C731, C631)
- II. Le soutien à la vie associative et aux collectivités (C232, C732, C632)
- III. La préservation du Patrimoine Naturel (C133, C233, C733, C633)

Il est proposé au titre de la politique C03 une autorisation de Programme (AP) de 1 300 000€, l'inscription de 540 000€ en crédits de paiement (CP) pour l'investissement, de 3 021 000 € en crédits de fonctionnement (CF), les recettes de fonctionnement (RF) attendues étant de 9 770 000 €.

## **I EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT (C231, C631, C731)**

**(AP : 100 000 € - CP : 70 000 € - F : 851 000 € - RF : 5 400 000 €)**

Le Haut-Rhin compte une douzaine de structures assurant à titre principal des actions d'éducation à l'environnement, dont 5 sont à ce jour labellisées CINE (Centre d'Initiation à la nature et à l'Environnement). Les actions réalisées ont un impact important sur les populations notamment scolaires et, depuis 2 ans, sont stabilisées autour de 100.000 journées participants.

L'année 2015, comme l'année précédente, ne devrait pas connaître de gros investissements hormis la poursuite de l'équipement de la Maison de la Nature du Vieux Canal à HIRTZFELDEN et la mise aux normes des équipements de la Maison de la Géologie de SENTHEIM. Les contributions demandées seront concentrées sur les mises aux normes des lieux d'accueil et d'animation et sur les équipements pédagogiques.

### **Bilan 2014**

L'année 2014 a été marquée par :

- l'entrée en fonctionnement de la Maison de la Nature du Vieux Canal à HIRTZFELDEN
- l'inauguration des nouveaux locaux d'accueil de la ferme pédagogique du Luppachhof à BOUXWILLER
- la finalisation du projet pluriannuel de l'ARIENA et la mise en œuvre des techniques d'analyse des coûts de fonctionnement dans les CINE

Les tensions budgétaires évoquées l'an passé se confirment dans le réseau, avec, même pour les structures les plus solides, de fortes difficultés à équilibrer les budgets de fonctionnement. Le niveau moyen des fonds de roulement des associations est désormais inférieur à 2 mois, ce qui, combiné au calendrier des mandatements publics, entraîne un recours aux lignes de trésorerie bancaires ayant tendance à se généraliser.

### **Propositions 2015 :**

#### En investissement :

Il est proposé d'ouvrir une nouvelle AP de 100 000 € et d'inscrire 70 000 € en CP pour le soutien aux divers investissements matériels effectués par les structures d'éducation à l'environnement en 2015. A noter, un programme de mise à niveau des équipements pédagogiques de la Maison de la Géologie de SENTHEIM sera proposé, en collaboration avec les collectivités locales.

#### En fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire sur le Programme :

- **Aide au fonctionnement du programme Education à l'Environnement (C731)** un montant de 823 000 € de crédits de fonctionnement en 2015, qui incluent :
  - L'aide au fonctionnement des CINE (maintien du plafond de 78 200 €/an, identique aux années précédentes) et des autres structures participant au programme d'éducation à l'environnement dont la ferme pédagogique CLE DES CHAMPS, pour un total de 640 000 €. Il est à noter que l'année 2015 sera la première année en « vitesse de croisière » de la Maison de la Nature du vieux canal à HIRTZFELDEN.

- L'aide au fonctionnement de l'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA) en tant que tête de réseau mandatée par les collectivités pour un montant qui serait égal à 2014, soit 141 377 € après la baisse de 5% en 2013.
- Des demandes ponctuelles, pour actions et manifestations de niveau régional, pour un montant d'environ 42 000 € seront traitées en cours d'année,
- **Communication pédagogique (C631)** une inscription de 28 000€ pour le programme commun Haut-Rhin/Bas-Rhin de communication pédagogique sur l'environnement (cité plus haut)

En recettes :

Il est également proposé d'inscrire une recette de 5 400 000 € au titre de la convention de partenariat établie avec EDF le 30 mai 2008 et qui trouve son origine dans un retour de la richesse hydroélectrique exploitée sur le Rhin en faveur d'actions environnementales, dont l'incitation et l'éducation à la nature.

**II SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES (C232, C632, C732)**  
**(AP : 100 000 - CP : 70 000 € - F : 1 906 000 €)**

Divers syndicats mixtes et associations présentent des demandes de soutien financier relatives à des actions en faveur de la protection de la nature et des paysages. Le monde associatif ainsi que les syndicats mixtes, Brigade Verte et Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) et les G.I.P. (Conservatoire Botanique) sont partenaires du Conseil Général pour la mise en œuvre et le suivi d'actions d'intérêt collectif dans le domaine de la protection de la nature.

**Bilan 2014**

L'année 2014 est marquée, d'une part par les travaux de renaturation de l'Île du Rhin à KEMBS, après le classement en réserve naturelle sous gestion de la Petite Camargue Alsacienne, d'autre part par la forte mobilisation de soutien à la Brigade Verte face aux dangers de disparition liés au projet de loi fusionnant les corps des gardes-champêtres avec celui des policiers municipaux.

**Propositions 2015 :**

En investissement :

Il est proposé d'ouvrir une nouvelle AP de 100 000 € et d'inscrire 70 000 € en CP pour le soutien aux divers investissements matériels effectués par les structures de soutien à la vie associative et aux collectivités. Les opérations d'investissement importantes étant achevées, l'enveloppe d'investissement reste à un niveau minimal comme les années précédentes.

En fonctionnement :

Une inscription d'un montant de 1 900 000 € est nécessaire pour soutenir les actions présentées par les syndicats mixtes et les associations, et 6 000 € pour les cotisations et les abonnements.

Les appels de fonds pour les cotisations et les abonnements arrivent au coup par coup tout au long de l'année. Pour faciliter leur gestion, je vous propose de m'autoriser à engager au fur et à mesure les CP nécessaires au courant de l'année, dans la limite des crédits inscrits.

L'enveloppe de fonctionnement est en baisse régulière depuis 3 ans (-1 % cette année) et il vous est proposé de reconduire à l'identique, pour la quatrième année consécutive, la participation statutaire à la Brigade Verte et au Conservatoire Botanique d'Alsace et de maintenir la dotation du PNRBV à 148 836 €, soit une reconduction de la dotation 2014.

## **II.1. Les associations et communes/EPCI (F : 295 000€)**

Il vous est proposé d'adopter une enveloppe globale de fonctionnement de 295 000 € dont 289 000 €, pour les associations et 6 000 € pour les cotisations et abonnements à verser en 2015 à diverses associations dont le Département est membre, notamment l'Association Nationale des Comités et des Commissions Locales d'Information (ANCCLI), le Pan Européen Forest Certification (PEFC), l'Association pour la Réintroduction de la Cigogne en Alsace Lorraine (APRECIAL), ainsi qu'aux ASA (associations syndicales autorisées) dans le domaine forestier.

La répartition des crédits sera examinée par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne avant d'être soumise à la Commission Permanente pour décision et attribution. Il vous est cependant déjà proposé de reconduire les dotations des associations ayant subi une baisse en 2014. A titre indicatif, environ 12 associations ont été aidées en 2014. Les principales associations ayant été soutenues sont :

APRECIAL	95 000 €
Petite Camargue Alsacienne	38 800 €
Saumon Rhin	38 800 €
ODONAT	24 777 €
Ligue pour la Protection des Oiseaux	29 100 €
7 autres associations	env. 50.000 €

## **II.2. Les syndicats mixtes et GIP (Fi : 1 605 000 €)**

### **La Brigade Verte**

La subvention accordée au syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux était en 2014 de 1 434 463 €, inchangée par rapport à 2013 et 2012. Pour 2015, je vous propose de reconduire à l'identique notre participation à cette structure.

L'audit organisationnel et financier de la Brigade Verte lancé en 2007 a débouché en 2009, puis 2010, sur des propositions opérationnelles. La Brigade Verte a pu, sur ces bases, proposer puis mettre en œuvre une nouvelle clef de calcul des cotisations communales. Ces nouveaux barèmes, introduisant plus d'équité entre les communes, ont été présentés lors de trois grandes réunions publiques en 2013. Selon la même logique, un nouveau barème de calcul des cotisations aux actions de lutte contre les moustiques a été mis en œuvre en 2014.

Ces efforts organisationnels, alliés à une forte dynamique d'adhésions nouvelles (plus de 10 communes dans l'année dont une adhésion bas-rhinoise), ont permis de conforter l'équilibre financier de la structure, notre contribution restant stable. L'avenir de la Brigade Verte est cependant fortement obéré par le nouveau projet de loi relatif à la fusion des corps des polices municipales et des gardes-champêtres, laquelle serait soumise à une obligation de gestion par un EPCI à fiscalité propre, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La mobilisation des communes, des élus départementaux et des

parlementaires alsaciens constitue le dernier espoir d'infléchir cette mutation qui, localement, n'est souhaitée par personne.

### **Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)**

Le PNRBV intervient dans l'aménagement de l'espace, la gestion des paysages, la préservation et la sensibilisation aux patrimoines naturel et culturel, le développement local et touristique, ainsi que la promotion des activités se déroulant sur son territoire.

Le syndicat mixte du PNRBV, dont notre collectivité est membre, a adopté sa nouvelle Charte en Comité syndical en septembre 2010. Elle en a obtenu la validation par le Ministère de tutelle en 2012 après de longues tractations et modifications.

La contribution statutaire du Département évoluait, jusqu'en 2011, en fonction de l'indice INSEE de consommation des ménages. Celle-ci n'a pas évolué en 2012 et 2013. Il vous a été proposé, en 2014, une diminution de 5% de la participation départementale. Il vous est proposé, pour 2015, la reconduction de la participation 2014 diminuée, soit 148 836 €.

### **Le Conservatoire Botanique Alsacien (CBA)**

Le CBA, présidé par Mme THOMAS, conseillère régionale, a rencontré, au cours de sa troisième année de plein exercice, des problèmes internes qui conduisent au changement de directeur en fin d'année. La contribution du Département en 2014 a été maintenue conformément au schéma financier adopté initialement, soit 8 850 € en investissement et 8 000 €/an en fonctionnement. Une technicienne « botaniste » embauchée à plein temps, assure la continuité de la structure, dans l'attente d'un nouveau recrutement. Les recommandations émises par notre collectivité en 2014 ont été prises en compte et partagées par les autres financeurs et la réorganisation de l'équipe, ainsi que la redéfinition des objectifs, sont à l'ordre du jour de l'année 2015. Nos services seront particulièrement attentifs à l'optimisation de cet outil qui, pour l'heure, n'a pas totalement fait ses preuves.

Conformément aux décisions prises antérieurement sur ce dossier, il est proposé la reconduction de la contribution au fonctionnement, soit 8 000 € et un examen spécifique des demandes d'équipement courant d'année, dans une limite de 8 850 €.

\* \* \*

Comme les années passées, pratiquement toutes les aides accordées seront cadrées par des conventions annuelles ou pluriannuelles, assorties de contrats d'objectifs spécifiques et de critères d'évaluation des actions engagées.

### **III - LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL (C133, C233, C633, C733)**

**(AP : 1 100 000 € - CPi : 50 000 € - CPd : 350 000 € - F : 264 000 € -**

**RF : 4 370 000 €)**

Cette rubrique regroupe l'ensemble des actions menées et/ou soutenues par le Département en faveur de la gestion et de la préservation des milieux naturels remarquables mais également dits ordinaires ; il s'agit notamment de la politique des espaces naturels sensibles (ENS), des acquisitions de sites naturels et des travaux d'entretien ou de renaturation, du partenariat avec le Conservatoire des Sites Alsaciens, des études ainsi que des opérations menées en faveur du patrimoine arboré : plantations de haies, de vergers, opération « des arbres pour la Sainte Catherine ».

## **Propositions 2015 :**

Il vous est proposé de répartir les crédits départementaux consacrés à la politique de préservation du patrimoine naturel haut-rhinois de la manière suivante en 2014 :

### En investissement

- 1 100 000 € en AP dont 1 000 000 € pour l'investissement direct (C133) et 100 000 € pour les investissements indirects (C233)
- 400 000 € en CP dont 350 000 € en direct et 50 000 € en indirect pour l'investissement

### En fonctionnement

- 264 000 € en CP en fonctionnement dont 37 000 € en direct et 227 000 € en indirect.

### En recettes

- 2 870 000 € de recettes dont 2 800 000 € provenant de la taxe d'aménagement et 70 000 € de la vente de bois à l'occasion des travaux forestiers.

### **III.1. Le Conservatoire des Sites Alsaciens (C233/C733) (CPi : 25 000 € - Fi : 220 000 €)**

Le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), partenaire du Conseil Général et dont notre collectivité est membre statutaire, assure un rôle de gestion patrimoniale des milieux naturels. La subvention départementale contribue aux actions suivantes :

- La gestion d'un réseau d'espaces naturels remarquables (entretien des sites, suivi scientifique, plans de gestion), location de terrains, fonctionnement, postes de techniciens et de secrétariat. Les montants alloués pour 2015 seront affinés lors des discussions en Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, avant soumission au vote de la Commission Permanente, en tenant compte des résultats de l'audit interne du CSA et du contrôle de gestion mené conjointement par les 2 collectivités départementales alsaciennes. Les crédits proposés restent constants par rapport à 2014 mais représentent une diminution de 51 000 € (soit -23% par rapport aux crédits inscrits au BP 2013). Cette diminution résulte d'une part du passage de certaines réserves naturelles volontaires agréées (auparavant prises en charge par le Département) en réserves naturelles régionales, la Région Alsace devant à l'avenir prendre en charge les frais de gestion afférents, d'autre part à la reprise en gestion directe par le Département de sites, le long des cours d'eau, entre autres.
- Des travaux de renaturation de milieux, d'aménagements pour l'accueil du public seront réalisés en 2015 et nécessiteront l'inscription de CP constants par rapport à 2014 et estimés à 25 000 € maximum.

### **III.2. Les espaces naturels remarquables (CP : 280 000 € - F : 37 000 € - RF : 4 370 000 €)**

Les actions relatives aux espaces naturels remarquables correspondent à la création des zones de préemption et aux acquisitions de terrains ainsi qu'aux travaux de restauration écologique, de délimitation des terrains, de mise en place d'infrastructures pour l'accueil du public et de collecte de données complémentaires sur les espaces naturels propriétés du Département. 1 400 ha d'espaces naturels ont été acquis à ce jour dont 618 ha sont gérés en direct.

**III.2.1 La création des zones de préemption et les acquisitions de terrains (ENS)  
(CP : 80 000 € - R : 4 300 000 €)**

**Bilan 2014**

Des discussions ont été entamées avec les communes de BUSCHWILLER, RIXHEIM, HEIDWILLER et ASPACH-LE-BAS pour la création de périmètre de préemption sur leur ban communal.

**Propositions 2015 :**

Les CP proposés pour ces actions sont de 80 000 € pour 2015 répartis comme suit : 2 000 € pour les frais d'insertion dans la presse, 78 000 € au titre des acquisitions de terrain (y compris en forêt). L'inscription de crédits de paiement complémentaires pourra faire l'objet d'un examen lors de la DM en fonction des opportunités d'acquisition. Les recettes attendues en 2014 au titre de la taxe d'aménagement s'élèvent, quant à elles, à 4 300 000 €.

Ces crédits seront consacrés au classement de nouveaux sites (RIXHEIM notamment) et à la poursuite de la politique foncière du Département, pour la préservation des espaces naturels.

**III.2.2. Les travaux de restauration écologique, gestion courante, délimitation des terrains, mise en place d'infrastructures pour l'accueil du public et collecte de données complémentaires sur les espaces naturels propriétés du Département  
(CP : 200 000 € - F : 37 000 € - R : 70 000 €)**

**Bilan 2014**

Des travaux de création d'un espace « point de vue » pour le public ont été réalisés sur le site de la carrière de TAGOLSHEIM et ont été complétés par la réalisation de panneau d'accueil pédagogique pour le public. Du mobilier pédagogique a également été posé sur le site d'ALTENACH. L'ancienne carrière de ROUFFACH-WESTHALTEN a fait l'objet d'une étude scientifique en vue de réactualiser le plan de gestion du site. Enfin, le sentier pédagogique du See d'URBES est en cours de modernisation et d'extension.

Concernant les forêts départementales, des coupes d'arbres pour la sécurisation ont été réalisées le long des sentiers de randonnée et des lieux d'accueil du public sur l'ensemble des forêts départementales, des parties de périmètre dans les forêts départementales du Schrankenfels et de la Doller ont été recherchées et rafraîchies, des coupes de valorisation des essences autochtones (dont une partie au cable-mât dans le Riesenwald) ont été effectuées dans les forêts départementales du Hohlandsbourg et de la Doller, et le château du Schrankenfels a été mis en valeur par des coupes d'arbres.

Le classement en Réserve Biologique Mixte (Réserve Biologique Intégrale et Dirigée : RBI/RBD) des massifs forestiers de la Haute-Bers et du Seewand dans la forêt départementale de la Doller est en cours d'étude par l'ONF.

Des négociations sont en cours pour permettre l'échange de 100 ha de forêts communales et 17 ha de prés communaux attenants au massif de la Haute-Bers avec une partie du massif du Riesenwald. Ces parcelles étant d'un grand intérêt sur le plan environnemental, elles seront également à intégrer dans le projet de RBI/RBD.

Les baux de chasse pour la période 2015-2024 ont également été rédigés avec de nouvelles clauses interdisant notamment tout apport extérieur de nourriture à but cynégétique sur l'ensemble des forêts départementales, ainsi que l'interdiction de tir des « nuisibles » autres que le sanglier.

Par ailleurs, les certifications FSC et PEFC ont été renouvelées en 2014 sur les forêts départementales.

### **Propositions 2015 :**

Il conviendrait d'inscrire 200 000 € de CP pour les travaux de valorisation des propriétés départementales et 37 000 € de crédits de fonctionnement pour des études, travaux de maintenance et redevances diverses.

Ces crédits seront notamment consacrés à la poursuite des opérations de réhabilitation écologique sur des sites naturels du Département :

- Etangs d'ALTENACH : des discussions sont en cours avec le propriétaire de l'entrepôt situé à proximité des étangs Nérac à ALTENACH pour en assurer le rachat puis la réhabilitation en observatoire de l'avifaune. Cet équipement permettra alors à la Maison de la Nature du Sundgau basée à ALTENACH de développer ses activités nature, d'améliorer l'accès au public de ce site et d'y maintenir la quiétude nécessaire. Egalement, la collecte et l'analyse de données sur les relations hydrauliques entre les étangs sera rendue nécessaire afin d'en affiner la gestion. Une étude fine du fonctionnement hydraulique des étangs pourra être entreprise.
- Carrière de ROUFFACH-WESTHALTEN : la mise en sécurité du site de la carrière de ROUFFACH-WESTHALTEN sera finalisée et le plan de gestion sera actualisé.
- See d'URBES : la réhabilitation du sentier de découverte du See d'URBES et son extension seront terminées pour 2015.
- Carrière de TAGOLSHEIM : La pose du panneau pédagogique sur les oiseaux sera réalisée.
- Deux sites nouvellement acquis à DIEFMATTEN et SCHWEIGHOUSE-THANN feront également l'objet d'études et de travaux de renaturation en 2015.
- Ensemble des forêts départementales : sécurisation des sentiers de randonnées et des lieux d'accueil du public et coupes pour la valorisation des essences forestières autochtones.
- Forêt départementale de la Doller :
  - 1) recherche et matérialisation du périmètre du massif forestier du Rechtenbach.
  - 2) restauration écologique des plantations d'épicéas dans le massif forestier de la Haute-Bers au niveau de la chaume principale et du Gresson,
  - 3) poursuite des études en vue du classement en Réserve Biologique des massifs forestiers de la Haute-Bers et du Seewand.

Des recettes de 70 000 € sont également attendues pour la vente de bois résultant de l'exploitation réalisée en 2014 dans les différents massifs forestiers.

### **III.2.3. L'inventaire départemental des Zones Humides**

Conformément au contrat-cadre 2013-2018 de l'Agence de l'Eau-Rhin Meuse signé en date du 19 décembre 2013, le Département s'est engagé à conduire la mise en œuvre de deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) prioritaires sur les bassins versants de la Doller et de la Lauch. Ces SAGE nécessitent la réalisation d'un état des lieux sur ces secteurs et plus particulièrement des zones humides. Cet inventaire des zones humides ordinaires et remarquables a débuté en 2013 et s'est achevé en 2014 sur ces bassins versant ; Il se poursuit désormais sur les autres rivières. Il couvrira à terme l'ensemble du département. Une recette triennale de 64 200 € est attendue de la part de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (cf III p6/10).

### **III.3. Valorisation du patrimoine arboré hors milieux forestiers (C133/C733) (CPd : 70 000 € - CPi : 25 000 € - F = 7 000 €)**

Depuis 1986, le Conseil Général mène et/ou soutient des actions concrètes pour la valorisation du patrimoine arboré et du paysage rural (plantation d'arbres, maintien de haies et de bosquets, vergers écoles, protection et entretien du patrimoine arboré remarquable...), dans le souci de préserver l'environnement et les paysages caractéristiques du Haut-Rhin.

- L'opération « Sainte Catherine » (70 000 €) à destination du grand public, initiée en 2001 et reconduite chaque année depuis lors compte tenu du vif succès rencontré conforte notre politique de valorisation du patrimoine arboré puisque, depuis 14 ans, 43 000 fruitiers hautes tiges et 10 500 arbustes ont été plantés dans le département.
- A travers l'opération « Vivent les vergers » en lien avec la démarche GERPLAN (20 000€), les actions menées et/ou soutenues portent sur la réalisation des inventaires vergers, l'achat groupé de fruitiers hautes tiges et d'arbustes et la remise en état de vergers.
- 5 000 € au titre des subventions en faveur des communes qui acquièrent des terrains au sein d'ENS dans le cadre d'un GERPLAN

#### **Bilan 2014**

2.500 arbres fruitiers hautes tiges et 2000 arbustes (58 740 € HT) ont été distribués aux particuliers.

#### **Propositions 2015 :**

Dans le cadre du marché passé pour 2014-2015, il est prévu en 2015, la commande de 2.500 fruitiers (1 200 poiriers, 1 200 pommiers et 100 pêchers de vignes pour le secteur des collines) et de 2.000 arbustes (fusain, viorne lantane, cornouiller mâle, bourdaine, noisetier et cornouiller sanguin), pour un coût prévisionnel d'environ 58 740 €.

- Il convient également de rappeler que le SEA assure l'expertise indispensable à la bonne gestion des 19.600 arbres d'alignement plantés le long des Routes Départementales (RD), des aménagements paysagers routiers (haies, bosquets,...) et des 8.700 arbres des collèges et autres propriétés départementales de manière à garantir la sécurité des biens et des personnes, mais aussi de conserver une véritable trame verte qui irrigue le Haut-Rhin. Il contribue également à la gestion du patrimoine arboré le long des cours d'eau haut-rhinois.
- Enfin, dans le cadre du dispositif « Actions en faveur du patrimoine arboré remarquable » permettant la conservation et la protection des arbres remarquables du département, il est proposé d'inscrire 7 000 € de crédits de fonctionnement.

**En conclusion, je vous propose :**

- D'ouvrir une nouvelle autorisation de programme de 100 000 € pour le programme d'éducation à l'environnement et d'inscrire un crédit de 70 000 € au titre des investissements, de 851 000 € au titre du fonctionnement et 5 400 000 € de recettes dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1 ;
- D'ouvrir une nouvelle autorisation de programme de 100 000 € pour le soutien à la vie associative et aux collectivités et d'inscrire un crédit de 70 000 € au titre des investissements et de 1 906 000 € au titre du fonctionnement, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1 ;
- De donner délégation à la Commission Permanente pour l'attribution aux différents bénéficiaires des crédits en faveur de l'éducation à l'environnement et du soutien à la vie associative et aux collectivités sur avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne ;
- De donner délégation à la Commission Permanente pour valider les diverses conventions de partenariat et de m'autoriser à les signer ;
- D'ouvrir, pour la préservation du patrimoine naturel, une autorisation de programme globale de 1 100 000 € et d'inscrire un crédit de 400 000 € au titre des investissements, de 264 000 € au titre du fonctionnement et 4 370 000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1 ;
- De prévoir, le cas échéant, une inscription de crédits supplémentaires en DM1 pour la poursuite du programme d'acquisitions foncières et de recettes pour les financements recherchés dans le cadre des travaux d'amélioration des milieux forestiers.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER